



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 mai 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mai 2002

**Convention entre la Ville de Niort et l'association de gestion de la  
Scène Nationale de Niort 'Le Moulin du Roc'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.  
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020137

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002**

**Développement Action Culturelle**

**Convention entre la Ville de Niort et l'association de gestion de la  
Scène Nationale de Niort 'Le Moulin du Roc'**

Madame Françoise HALAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Depuis sept ans la Ville de Niort organise en collaboration avec la Scène Nationale de Niort « Le Moulin du Roc » le festival ESTRADA.

Une somme de 400 000 francs soit 60.979,61 euros incluse budgétairement dans le montant de la subvention globale était versée à cette association pour assurer l'organisation de ce festival.

Cependant, suite aux dispositions prévues par le décret du 6 juin 2001, il convient de produire une convention lorsque le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Passer une convention pour assurer le versement de cette subvention et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention ci-annexée.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Françoise HALAT

[Ordre du jour](#)